



ENVIRONNEMENT

Réponse du Conseil communal à l'interpellation 08-612 du groupe PopVertsSol « Display pour tous »

(Du 29 octobre 2008)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 29 août 2008, le groupe PopVertsSol a déposé l'interpellation suivante :

« L'interpellation « Display pour tous » concerne (1) la mise à profit de la thermographie enregistrée l'hiver passé par la pose des certificats énergétiques (étiquettes Display) sur les bâtiments, (2) la communication aux habitants des possibilités de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments, (3) la mise à disposition de la population d'une aide à un réglage optimal des installations de chauffage, ainsi que (4) le suivi et le contrôle des mesures d'optimisation des installations de chauffage dans les bâtiments de la Ville.

Vu l'impact des émissions de CO₂ sur l'environnement, vu les prix et les problèmes d'approvisionnement en énergie, la population entière doit être sensibilisée aux gaspillages d'énergie et aux moyens de les réduire.

Les ménages consomment environ un tiers de l'énergie finale en Suisse et produisent aussi presque un tiers du CO₂ émis par notre pays. Plus de 80 % de cette consommation servent à chauffer les logements et l'eau. Or, les propriétaires de bâtiments peuvent être réticents à améliorer le bilan énergétique de leurs bâtiments et les locataires n'ont

pas toujours les moyens d'inciter leurs gérances à mettre en place des mesures d'économie d'énergie.

On sait en outre que la première mesure d'économie d'énergie – et la plus simple ! – est de régler plus efficacement les installations de chauffage (p. ex. éviter un démarrage trop rapide à l'entre saison lorsque les nuits sont plus froides mais le soleil encore assez présent pour chauffer en journée).

La Ville de Neuchâtel, comme Cité de l'énergie, s'est engagée pour la gestion responsable de l'énergie. Dernièrement, elle a fait réaliser une thermographie de toute la commune. Elle a aussi affiché la performance énergétique de certains bâtiments publics avec des étiquettes « Display ».

Le programme Display mis au point par la Ville est un moyen simple et bon marché pour sensibiliser la population à l'efficacité énergétique de ses logements et de ses lieux de travail.

La Confédération prévoit à son tour un règlement assez lourd et coûteux qui pourrait entrer en vigueur en 2009. Display devra par la suite s'adapter aux normes fédérales.

Par ailleurs, la Ville a donné des cours à tous les concierges des bâtiments lui appartenant sur le réglage des installations de chauffage. Il conviendrait d'assurer un suivi, pour vérifier notamment si les informations ont bien passé et si des comportements ont pu être améliorés.

L'urgence est demandée parce que premièrement il faut profiter immédiatement des données récoltées par la thermographie, deuxièmement pour éviter la lourdeur de la procédure prévue par la Confédération dès 2009 et troisièmement pour donner un signal politique fort dès aujourd'hui en faveur des économies d'énergie et de la réduction des émissions de CO₂.

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de :

- *utiliser le programme Display pour afficher immédiatement la performance énergétique sur tous les immeubles dont la Ville est propriétaire ;*

- *fournir au prix coûtant les étiquettes « Display » de tous les immeubles privés dont on dispose les données nécessaires, à condition qu'elles soient posées dans un endroit visible ;*
- *offrir à tous les locataires (et pas seulement aux propriétaires) la possibilité de faire analyser le bâtiment dans lequel ils vivent, à condition que l'affiche soit posée visiblement ;*
- *organiser pour les immeubles locatifs et les bâtiments commerciaux un événement lors de la pose de l'affiche. On pourrait profiter de cette occasion pour donner des informations sur l'énergie, ce qui permettrait aux habitants de poser des questions qui leur tiennent à cœur ;*
- *établir un catalogue des possibilités d'économiser l'énergie dans les bâtiments, notamment directement sur les étiquettes Display, et relayer toute l'information déjà fournie par d'autres collectivités publiques (Canton, Confédération) ;*
- *une fois les étiquettes Display posées, tant sur les bâtiments publics que privés, organiser une action limitée dans le temps d'analyse et de réglage des installations de chauffage, peut-être en établissant une liste des professionnels compétents ;*
- *vérifier l'efficacité des cours sur le réglage des installations de chauffage donnés aux concierges des bâtiments appartenant à la Ville et proposer des mesures d'amélioration (répétition de cours à intervalles réguliers ; transmission, par les concierges, des remarques des utilisateurs finaux aux responsables des cours ; etc.).*

Objectifs :

- *montrer que la Ville a déjà fait des efforts importants pour mieux gérer sa consommation d'énergie et qu'elle continue à le faire ;*
- *sensibiliser la population ;*
- *encourager les propriétaires et gérances dans leurs efforts pour économiser l'énergie ;*
- *profiter du programme Display simple et peu cher avant que la Confédération n'impose des expertises lentes et coûteuses ».*

Le texte de l'interpellation est considéré comme développement écrit, de sorte que nous y répondons sous la même forme, en application de l'article 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

1. Notre Conseil est favorable à une utilisation plus intensive des outils de communication et de sensibilisation que la Ville a contribué à développer tels que l'étiquette Display® et la thermographie aérienne. Il est convaincu de l'intérêt d'une telle démarche pour les propriétés communales dans un premier temps mais également avec une mise à disposition de ces outils à la population et aux propriétaires privés.

L'étiquette énergétique des bâtiments Display® est particulièrement efficace car elle est facilement compréhensible par les non spécialistes. Elle permet l'affichage des performances énergétiques des bâtiments en utilisant un panneau inspiré de l'étiquette bien connue des appareils électroménagers et des voitures.

2. La thermographie aérienne qui a été réalisée sur l'ensemble du territoire communal en février 2008 est une première nationale. Elle suscite un grand intérêt de la part de la population. Ce sont en effet près de 300 personnes, propriétaires ou locataires, qui ont déjà sollicité à ce jour un entretien personnalisé pour discuter de leur bâtiment, que ce soit lors de l'exposition publique organisée en juin au collège de la Promenade, ou directement auprès du délégué communal à l'énergie.
3. Pour ces raisons, nous sommes favorables à procéder à un affichage systématique des étiquettes Display® de tous les bâtiments propriétés de la Ville. Il s'agit de montrer à la population la quantité d'énergie utilisée, ainsi que les émissions de CO₂ et la consommation d'eau dans les bâtiments publics (administratifs, écoles, musées ou immeubles locatifs). C'est également l'occasion de montrer l'efficacité de différents assainissements réalisés sur des bâtiments communaux tout en contribuant à sensibiliser la population aux problèmes énergétiques et environnementaux.
4. Nous sommes également convaincus de l'utilité de fournir l'étiquette Display® à tout propriétaire privé ou à tout locataire qui

le désire. Cette démarche a d'ailleurs déjà été entreprise par le délégué communal à l'énergie qui, à ce jour, a délivré une cinquantaine de documents à des propriétaires privés. Cette démarche a été initiée dans le cadre de la thermographie aérienne. Nous pouvons constater aujourd'hui que l'énorme majorité des bénéficiaires de cette prestation sont des petits propriétaires. Il s'agirait d'offrir plus largement ce service aux locataires, aux gérants ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles locatifs.

5. Dans le contexte de l'établissement de l'étiquette Display® à l'attention des propriétaires ou locataires privés, nous n'envisageons pas d'offrir une analyse du bâtiment concerné. Une telle démarche consisterait à procéder à une visite du bâtiment afin d'en établir le bilan énergétique, de procéder ensuite à une évaluation destinée à émettre des conclusions dans le cadre d'un rapport. Cette prestation représente un investissement minimum de l'ordre de 500 francs par bâtiment mais l'Administration communale ne dispose pas des ressources humaines nécessaires pour faire une analyse détaillée. Au surplus, elle serait susceptible de faire concurrence aux bureaux privés spécialisés en énergie. Nous proposons que la démarche de la Ville se limite à déterminer l'évaluation globale du bâtiment, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette évaluation est établie sur la base d'une discussion avec le propriétaire dans les locaux de l'administration relativement à l'enveloppe de son bâtiment, l'âge de sa chaudière, etc...En fonction du résultat, qui va d'une note A pour un bâtiment très performant à G pour un bâtiment excessivement énergivore, une incitation à affiner le diagnostic en s'adressant à des professionnels privés est proposée au propriétaire.
6. Pour les mêmes raisons, nous ne pouvons pas entrer en matière pour organiser un événement à l'occasion de l'affichage de l'étiquette Display dans chaque bâtiment privé, qu'il soit locatif, administratif ou commercial. L'objectif étant de donner des informations sur l'énergie aux utilisateurs des immeubles, nous pouvons constituer un dossier avec des documents existants. Quant au catalogue des possibilités d'économiser l'énergie, nous sommes persuadés que des organismes tels que ANIME, l'Association neuchâteloise d'information en matière d'énergie, ou la CRDE, la Conférence romande des délégués à l'énergie, disposent de documents adaptés et de très grande qualité. Ce dossier serait alors mis à disposition des propriétaires et des locataires intéressés.

7. Il est vrai que dans le domaine du chauffage, l'exploitation et le réglage des installations techniques représente un potentiel d'économie d'énergie très important. Le cours « Chauffez futé » traite très bien ce thème particulier. Il a été mis en place et développé à l'attention des propriétaires, concierges et gestionnaires de chauffage dans le cadre du programme national « SuisseEnergie ». Actuellement, ce cours d'une demi-journée est toujours proposé au public pour un coût raisonnable de 90 francs par participant. Dans le canton de Neuchâtel, il est dispensé à Colombier, au CPMB, le centre professionnel des métiers du bâtiment. Nous ferons le bilan avec nos concierges des connaissances acquises et de celles qui mériteraient d'être rafraîchies et entreprendrons les démarches éventuellement nécessaires pour une remise à niveau. Nous nous approcherons également de la Chambre immobilière pour lui suggérer de proposer à ses adhérents de permettre à leurs concierges de suivre une telle formation, si tel ne devait pas déjà être le cas.

8. La problématique du contrôle de l'efficacité de toute action d'amélioration qui a été prise sur un bâtiment est très importante. Nous pouvons toutefois affirmer que cette question est résolue tout simplement à l'aide de l'outil Display®. En effet, ce dernier permet de recalculer année après année l'évaluation globale du bâtiment en tenant compte de la consommation énergétique réelle du bâtiment et de quantifier l'efficacité de toute amélioration. Nous allons proposer à tous les propriétaires privés qui auront établi leur étiquette énergétique la possibilité de la réactualiser chaque année ce qui leur permettra de quantifier l'efficacité des éventuelles améliorations qui auraient été réalisées.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte de la présente réponse écrite à l'interpellation 08-612.

Neuchâtel, le 29 octobre 2008

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol